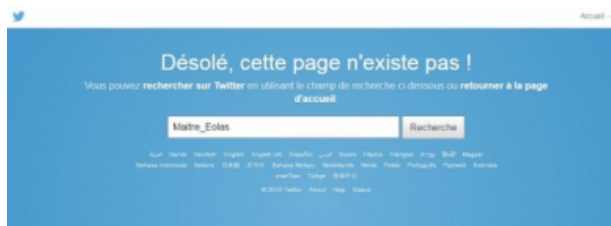




## L'avocat Maître Eolas, condamné pour "injure" et "diffamation", quitte Twitter

**Condamné mardi pour "injure" et "diffamation" envers l'Institut pour la justice, l'avocat-blogueur Maître Eolas a claqué la porte de son compte Twitter, grâce auquel il a acquis sa notoriété.**

Coup de colère, silence définitif? L'avocat-blogueur Maître Eolas a claqué la porte de son compte Twitter après sa condamnation mardi à Nanterre pour "injure" et "diffamation" envers l'Institut pour la justice (IPJ), association classée à droite. L'avocat de 44 ans, absent à la lecture du délibéré, l'est désormais aussi sur Twitter, où il a fermé son compte dans la foulée de sa condamnation à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts. Une avocate qui le représentait au tribunal correctionnel a précisé qu'il ne ferait "pas de commentaire" sur sa condamnation, une première pour le juriste.



*Le compte de l'avocat n'est accessible sur Twitter.*

L'affaire remonte à novembre 2011, à quelques mois de la présidentielle. Ce pénaliste du barreau de Paris, à cheval sur son anonymat, avait mis en cause sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ réclamant "l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens". Mais derrière le succès de ce "Pacte 2012 pour la justice", qui avait recueilli 1,7 million de signatures, il y aurait eu un "compteur bidon de signatures", avait alors affirmé @Maître\_Eolas dans un tweet, qui relayait une courbe montrant une progression linéaire des signatures.

L'IPJ, une de ses cibles favorites

En réponse à un internaute, il s'en était pris à l'IPJ, une de ses cibles favorites, en tweetant en pleine nuit : "Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca" (sic). Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère aux 186.000 "followers", célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice. "J'ai tout de suite vu les failles, la technique de manipulation de l'IPJ", avait affirmé l'avocat lors de son procès le 7 juillet, en dénonçant son utilisation de "faits divers dramatiques" pour promouvoir des "thèses sécuritaires". Pour Eolas, les signatures étaient invérifiables, n'importe quelle adresse électronique pouvait être saisie.

Dans son jugement, le tribunal, pour justifier la "diffamation", a considéré que "l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ", selon la défense de Maître Eolas. Concernant



[Visualiser l'article](#)

l'"injure publique", Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques" tenus sur Twitter, en l'absence d'"éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation".

L'IPJ s'est réjoui dans un communiqué "de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis", assurant que sa pétition "constitue bien l'une des plus vastes mobilisations citoyennes des dernières années". Pour l'association, les propos de l'avocat avaient fortement nui à son image, en raison notamment de la notoriété de Me Eolas, suivi sur internet par de nombreux journalistes et professionnels de la justice.

**T.L. (avec AFP) - leJDD.fr**